



AVIS D'ATTRIBUTION

VILLE DE VILLEPARISIS

M. Frédéric BOUCHE - Maire

32 rue de Ruzé - CS 50105

77273 VILLEPARISIS



Objet du marché : Rénovation de la piste de BMX à Villeparisis

Référence acheteur : 2021/12

Nature du marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Melun

43, rue du Général de Gaulle

BP 8630 - 77008 Melun - Cedex

Tél : 0160566630 - Fax : 0160566610

greffe.ta-melun@juradm.fr

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Date d'attribution : 06/01/22 Lot 1 : Terrassements, réseaux, voirie, génie Civil, modelage des pistes

Nombre d'offres reçues : 1

Montant HT : **264 520,10** € Marché n° : 2021/12 - **JEAN LEFEBVRE IDF 15 RUE HENRI BECQUEREL 77500 Chelles**

Date d'attribution : 06/01/22 Lot 2 : Réseaux secs (éclairage public)

Nombre d'offres reçues : 4

Montant HT : **24 250,00** € Marché n° : 2021/12 - **DRTP 45 rue du faubourg du pont - Chemin de la Fontaine des Pierres 89600 Saint-Florentin**

Date d'attribution : 06/01/22 Lot 3 : Serrurerie - clôtures

Nombre d'offres reçues : 2

Montant HT : **62 297,37** € Marché n° : 2021/12 - **MULTICLO Rue Léo Lagrange BP 2261 27950 Saint-Marcel**

Date d'attribution : 06/01/22 Lot 4 : Grille de départ

Nombre d'offres reçues : 1

Montant HT : **19 000,00** € Marché n° : 2021/12 - **PROSTART** 288 Rue du Radar 17220 Sainte-Soulle

Date d'attribution : 06/01/22 Lot 5 : Gros oeuvre - construction de la butte de départ

Nombre d'offres reçues : 1

Montant HT : **115 524,40** € Marché n° : 2021/12 - **Hurricane Tracks** 442 Chemin du Martinet 34170 Castelnau-le-Lez

Renseignements complémentaires

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- Recours de pleine juridiction pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Envoi le 17/01/22 à la publication

Publication aux supports de presse suivants : Le Parisien - Ed. du 77